

Sur un port de plaisance Pavillon Bleu...



- * J'avertis le personnel du port si j'aperçois une pollution
- * Je ne jette pas mes eaux usées dans le port et j'utilise les installations mises à ma disposition pour les récupérer
- * J'effectue tous les travaux d'entretien de mon bateau sur une aire de carénage aux normes
- * J'entretiens mon bateau avec des produits respectueux de l'environnement.
- * J'utilise les équipements sanitaires du port
- * Je limite ma consommation d'eau et d'énergie sur les installations portuaires
- * Je jette et trie mes déchets (ménagers et dangereux) dans les conteneurs prévus à cet effet
- * Je respecte les consignes de sécurité du port
- * Je respecte les zones naturelles sensibles qui sont à proximité

Le Pavillon Bleu est un label international récompensant les communes et les plages respectueuses de l'environnement.

Tous les détails des critères sur www.pavillonbleu.org

